

REPRÉSENTANTS DU PRÉSIDENT AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie

MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL).

En exercice : 23	Présents : 21	Absents : 2	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président explique au conseil communautaire qu'il siège de plein droit au sein de divers organismes dont les statuts prévoient qu'il puisse être remplacé en cas d'empêchement par son représentant.

Il est donc proposé de désigner un représentant du Président pour les organismes suivants :

- Collège Jovet d'Aime
- Copropriétés « Le Poëncet » et « Saint Martin »
- Mission Locale Jeunes

Le Président procède à l'appel des candidatures des représentants pour les organismes précités.

Les conseillers communautaires se portent candidats en qualité de représentant au sein des organismes suivant :

- Collège Jovet d'Aime : Claudie SILVESTRE
- Copropriétés "Le Poëncet" et "Saint-Martin" : Rémy COUNIL
- Mission Locale Jeunes : Lucien SPIGARELLI

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.2121-21 du CGCT ;

VU la candidature des membres du conseil communautaire suivants :

- Collège Jovet d'Aime : Claudie SILVESTRE
- Copropriétés "Le Poëncet" et "Saint-Martin" : Rémy COUNIL
- Mission Locale Jeunes : Lucien SPIGARELLI

DÉCLARE que sont nommés représentants de la Communauté de communes Les Versants d'Aime au sein de divers organismes,

- Collège Jovet d'Aime : Claudie SILVESTRE
- Copropriétés "Le Poëncet" et "Saint-Martin" : Rémy COUNIL
- Mission Locale Jeunes : Lucien SPIGARELLI

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Rémy COUNIL

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002. AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX